



Démission de l'école de santé des armées

Par **PGIRAL**, le **07/06/2010** à **10:59**

Bonjour,

Je recherche un Avocat dans la région de Lyon. Mon fils , en 5° année de l'ESSA, (Ecole de Santé des Armées à Lyon-BRON) a envoyé sa lettre de démission tout récemment. Son acte d'engagement initial stipule les conditions de remboursement de sa solde sur les années passées , de façon très sommaire.. La procédure habituelle de la démission est très contraignante et fait perdre beaucoup de temps à l'étudiant , le poussant à sacrifier délibérément une année d'études déjà longues..

Je souhaite donc contacter un avocat qui a déjà eu ce genre d'affaire , pour aider mon fils à défendre ses intérêts au mieux. Merci par avance

Par **robibi**, le **27/06/2011** à **23:04**

Bonsoir

Ma fille va peut être intégrer l'ESSA et je voudrais savoir ce qu'il se passe si en cours de formation, elle désirait quitter l'armée.

Hormis le rachat des études, y a t -il d'autres contraintes ?

La réintégration en 'fac civile' est-elle possible dans la fac ? dans une autre fac ?

Merci

Par **didier1300**, le **07/03/2013** à **13:18**

Bonjour monsieur

je suis dans le même cas que vous avec un fils en 5eme année à l'ESSA.

Pouvez vous me dire où vous en êtes ?

cdlt